

DEC220087DR05

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Baude, directeur de l'unité UAR3598 intitulée TGIR Huma-Num, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213587DAJ du 6 décembre 2021 nommant Mme Catherine Larroche déléguée régionale pour la circonscription lle-de-France Meudon à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la décision DEC130631INSHS du 30 avril 2013 portant création de l'unité UMS3598, intitulée Humanités Numériques (HUMA-NUM), dont le directeur est M. Olivier Baude

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'UAR3598, intitulée Humanités Numériques (HUMANUM) ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Olivier Baude directeur de l'unité UAR3598, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Baude, délégation de signature est donnée à Mme Ariane Allet, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152064DR05 du 18 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

La déléguée régionale Catherine Larroche